



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.04.06

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le quatre juillet à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Isabelle DESMALES ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Muriel FINE

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

**Muriel FINE a été élu secrétaire de séance**

Mme Sophie PAUMOND se retire de la Salle le temps du vote de cette délibération en raison de son lien avec la parcelle cadastrée AN 58

**Objet :** Cession de terrain – Le Bez / SASU MTEC INVEST représentée par Michaël TORRE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une construction réalisée sur le domaine public d'une emprise d'environ 4m<sup>2</sup> est accolée à la parcelle bâtie cadastrée AN 58, située au hameau du Bez appartement à M. Arnaud LESTIDEAU et Mme Sophie PAUMOND.

Dans la perspective de la cession de cette construction à M. Michaël TORRE représentant la SASU MTEC INVEST domiciliée 46 Boulevard de la Pomme à Marseille (1<sup>er</sup> Arrondissement), ce dernier a saisi la Commune afin de régulariser cette situation.

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L2111-1 et L2141-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Nombre de Membres
-------------------

en exercice : 14
------------------

Nombre de Membres présents : 9
-----------------------------------

Nombre de suffrages exprimés : 13
--------------------------------------

Vu la délibération n° 24.04.05 en date du 4 juillet 2024 relative à la désaffectation et au déclassement d'une emprise d'environ 4 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle AN58

**Considérant** qu'il a été proposé de céder l'emprise de domaine public bâti d'une surface cumulée d'environ 4 m<sup>2</sup> sur la base de 2 200€ le m<sup>2</sup> ;

**Considérant** qu'au regard de la désaffectation de fait de l'emprise de la construction sur le domaine public, du prix proposé correspondant au prix du m<sup>2</sup> construit dans la zone concernée et de l'absence de contrainte sur la circulation dans cette partie du village, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette session.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTE** la cession de terrain susvisée pour une valeur de 2200€ le m<sup>2</sup>, après détermination précise de la surface concernée par un document d'arpentage à la SASU MTEC INVEST représentée par Michaël TORRE.
- **CONFIRME** que la partie attenante d'environ 4m<sup>2</sup> à la parcelle AN 58 située au hameau du Bez a été désaffectée de fait par la construction ;
- **DIT** que les frais de document d'arpentage et les frais notariés seront à la charge de la SASU MTEC INVEST représentée par Michaël TORRE.
- **NOMME** l'étude BONNES AGUILAR, située 11 avenue du Général de Gaulle 05100 BRIANCON, pour l'établissement de l'acte à intervenir.
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme à signer tous documents ou actes se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 4 juillet 2024.

Le Maire

Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

Muriel FINE